



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 10

Troyes, le lundi 13 mars 2023

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2023 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 52 excès de vitesse;
- 10 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 6 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 24 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 6 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 10 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 8 faits de refus de priorité ;
- 30 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 38 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 14 mars - matin	D619 Payns
Mardi 14 mars - matin	D671 Fouchères / Mussy-sur-Seine
Mercredi 15 mars – après-midi	D442 Le Pavillon-Sainte-Julie
Mercredi 15 mars – après-midi	Avenue Jules Guesde - Pont-Sainte-Marie
Jeudi 16 mars - après-midi	D619 Saint-Mesmin
Vendredi 17 mars – matin	Boulevard de Dijon - Saint-Julien-les-Villas
Vendredi 17 mars - après-midi	D660 Fontvannes

Message de prévention

Message de prévention



Téléphone et conduite



Téléphoner en conduisant détourne obligatoirement l'attention et multiplie par 3 le risque d'accident, ce risque passe à 23 en cas de lecture d'un sms :

- Il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes ;
- Il réduit de 30 à 50% le champ de vision.

Pour éviter d'être distrait par vos appels et sms, utilisez l'application de la Sécurité Routière "Mode Conduite" qui envoie un message à ceux qui vous contactent lorsque vous conduisez.



Téléphoner ou recevoir un SMS en conduisant sont interdits



Retrait de 3 points sur le permis de conduire



Une amende forfaitaire de 135€



Application de la Sécurité Routière "Mode Conduite"

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aubes.gouv.fr

 @prefet10  @Prefetaube  aubes.gouv.fr

 @Prefet_10  Préfecture de l'Aube